



## AVIS DE LA MAIRIE

CORONAVIRUS



LES MESURES PRISES

### NOTE RELATIVE À LA REPRISE DE L'ÉCOLE COMMUNALE DE SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE

Conformément au protocole sanitaire publié le 29 avril 2020 par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, et après concertation avec le corps enseignant et la directrice de l'école Paul Caillat, **une ouverture partielle et progressive de l'école a été décidée**. Cette organisation spéciale sera mise en place **dès le mardi 12 mai pour la rentrée des classes de Grande Section, CP et CM2**.

La mise en œuvre de ce protocole est néanmoins tributaire de l'évolution de la situation sanitaire et d'une levée encadrée de ce confinement.

#### POUR UN ACCUEIL OPTIMAL DES ÉLÈVES (collaboration enseignants / Mairie)

- La Municipalité, l'École et les agents communaux mettent tout en œuvre pour accueillir vos enfants dans les meilleures conditions face à cette situation.
- Un binôme d'adultes référents (enseignants et / ou agents communaux) sera composé par classe. Cette équipe est fixe pour cette première période de 2 semaines jusqu'au 25 mai.
- Les salles de classes ont été aménagées avec l'équipe enseignante dans le respect des recommandations du protocole sanitaire de l'Éducation Nationale (capacité d'accueil de 15 élèves maximum par classe et avec le maintien de la distanciation physique : distance d'1m entre chaque élève, soit 4m<sup>2</sup> par enfant).
  - Vu la configuration et la taille de nos salles de classe le nombre maximal d'élèves pouvant être accueillis sera d'une dizaine pour l'élémentaire et entre 5 et 7 pour la maternelle.
- Les parents s'engagent en mettant leur enfant à l'école à avoir pris leur température tous les matins. Chaque adulte accompagnant les élèves devant l'école devra porter un masque et respecter la règle de distanciation physique, 1m entre chaque personne.
- Pour faciliter l'accueil des enfants le matin, il sera demandé aux parents de respecter les horaires suivants.

#### LES TEMPS DE GARDERIE PERISCOLAIRE

**Attention modification des horaires habituels de la Garderie Périscolaire.**

##### LE MATIN HORAIRE DE 8H À 8H20

- Les enfants seront accueillis par le grand portail coté garderie. Ils seront accompagnés dans leur classe pour éviter le croisement des élèves des autres classes.
- **Cet accueil est exceptionnellement gratuit. Ne pas faire de réservation sur le portail ARG Famille**

## LE SOIR HORAIRE DE 16H30 À 17H30

- Les enfants accueillis seront encadrés sous le préau ou dans la cour de récréation en respectant les règles de distanciation sociale entre chacun. Le gouter sera distribué dans des emballages individuels pour respecter les préconisations de sécurité sanitaire.
- **La garderie du soir est payante et la réservation est obligatoire sur le portail ARG Famille.**

## LE TEMPS DE CANTINE

- Les enfants déjeuneront dans l'école, soit sur leur table personnelle soit en extérieur en respectant les distances d'1m soit 4m<sup>2</sup> par enfant.
- Les repas seront froids, préparés par la cantine et livrés à l'école dans des sachets / plateaux individuels.
- Les enfants mangeront dans des assiettes en carton et de vrais couverts.
- Il vous sera demandé une bouteille d'eau ou une gourde nominative.
- **L'inscription sur le site ARG famille peut se faire d'une semaine à l'autre jusqu'au vendredi midi (attention au jour férié).**

## LA GARDERIE DU MERCREDI

- Pour l'instant, nous ne pouvons permettre aux enfants de se croiser et se confiner dans la garderie. Le Ministère de l'Education Nationale et de la jeunesse impose aux élèves accueillis de ne pas avoir de contact avec les autres enfants, « limitation du brassage des élèves ».
- Notre préoccupation première étant la sécurité des mineurs accueillis, **Il a donc été décidé que la garderie du mercredi n'aurait pas lieu.**

**ATTENTION, merci de régulariser votre compte ARG Famille ; certaines familles ont réservé jusqu'au 4 juillet.**

## LES AUTRES MESURES SANITAIRES

- Le personnel communal sera équipé de masques dans l'enceinte de l'école et pendant tout le temps scolaire et périscolaire.
- Le nettoyage des locaux, notamment les parties communes, se fera plusieurs fois par jour, et la désinfection des locaux (dont salle de classe) et matériels tous les soirs.
- Des solutions hydro-alcooliques seront mises à disposition dans les classes et parties communes pour les adultes en priorité. Les enfants utiliseront les distributeurs de savon automatique sans contact disponibles dans les toilettes.
- A chaque passage aux toilettes, l'enfant sera accompagné de manière à ce qu'il se lave les mains, avant et après le passage au WC. L'adulte accompagnateur désinfectera aussitôt les parties et accessoires communs (cuvette WC, chasse, déroulant papier toilettes et poignée de porte ...).
- Aucun enfant ne se croisera dans les parties communes : couloirs, toilettes ... car ces lieux ne permettent pas la distanciation physique. Des WC risquent d'être condamnés.
- Une « infirmerie » a été installée dans les locaux de la garderie pour isoler un enfant ou un adulte en cas de symptômes fiévreux.

Saint Paul, le 06/05/2020

**POUR LE MAIRE**  
L'Adjoint délégué  
*Sébastien B...*  
